

COMPÉTITION / INSCRIPTION CLUB

Les engagements sont à effectuer uniquement sur le site internet FFC CICLEWEB.

Date limite d'inscription : jeudi 9 mai 20h00.

Règlement de l'engagement à l'émargement au stade d'Archelange.

Inscription possible le jour même au stade d'Archelange de 7h00 à 8h00 avec majoration pour toutes les catégories.

Parking stade d'Archelange.

Départ Espoir / Senior / Masters : 9h00 - circuit de 65 km - dénivelé + 1520 m

Départ Junior H / Dame / Opens : 9h05 - circuit de 45 km - dénivelé + 1150 m

Départ Cadet / Cadette / Junior Dame : 9h10 - circuit de 20 km - dénivelé + 360 m

Remise des récompenses au stade d'Archelange.

**Course réservée
aux licenciés FFC**

RANDONNÉES / INSCRIPTION INDIVIDUELLE

Bulletin à renvoyer à François CATRY, 8 rue de la Source, 39100 SAMPANS,
avant le 9 mai 2019. Accompagné du règlement par chèque à l'ordre de ACDTR.

- Rando VTT	45	35	17	10	(entourer la bonne distance)
- Rando pédestre	17	10			(entourer la bonne distance)

Nom

Prénom

Adresse

Localité Code postal

Tél. M F Âge

Licence n° Club

(uniquement licenciés FFC)

Mail

Si vous souhaitez recevoir personnellement le bulletin 30 Clochers 2019.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la manifestation.

Signature :

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

Uniquement pour les mineurs non licenciés FFC

Je soussigné(e)

autorise mon enfant à participer au Tour de Serre le 12 mai 2019.

Fait à, le

Nom, prénom et signature :

BUFFET, BUVETTE

Un bulletin par participant - Photocopies possibles

RANDONNÉES VTT

Aucun départ avant 9h30



45 km	Parcours Expert	Dénivelé + 1050 m	Départ 9h30
35 km	Parcours Sportif	Dénivelé + 890 m	Départ 9h30
17-10 km	Parcours Familial	Dénivelé + 240 m - + 100 m	

Sans difficulté, accessible à tous en VTT. Départ 9h35

RANDONNÉES PÉDESTRES

Ouvert aux coureurs à pieds (trail).



17 km	Réservé aux marcheurs confirmés	Dénivelé + 240 m
10 km	Ouvert à tous	Dénivelé + 100 m

Départ 9h45 après les vététistes.



Organisation : Avenir Cycliste Damparis Tavaux et Région (ACDTR) et SIVOM de la Serre

• Pour la 22^{ème} année, cette manifestation implique les habitants de 10 villages de ce magnifique massif qu'il faut absolument découvrir ou redécouvrir avec le club cycliste de l'ACDTR.

Le **VTT** qui à travers **une compétition et randonnée accessible à tous** vous feront découvrir la Serre telle que vous ne pouvez l'imaginer. Les randonnées VTT et pédestre très attrayantes sur ce site qui foisonne de sentiers menant le randonneur dans plusieurs villages. **Archelange, Offlanges, Serre les Moulières, Gredisans** seront les villages qui organisent le ravitaillement du **Tour de la Serre 2019**.

Renseignements : www.acdtr.com

COMPÉTITION	VTT Format Marathon	Inscription sur CICLEWEB <i>uniquement jusqu'au 9 mai</i> 12 € pour tous 9 € cadet / cadette	Inscription sur place 17 € pour tous 14 € cadet / cadette <i>Retrait plaque VTT de 7h00 à 8h00</i>
	Distance	TARIF inscription par courrier <i>jusqu'au 9 mai</i>	TARIF inscription sur place <i>le 12 mai à 8h00</i>
Rando VTT	10 km	TARIF INSCRIPTION UNIQUE 5 €	
	17 km	TARIF INSCRIPTION UNIQUE 5 €	
	35 / 45 km	10 €	12 €
Rando pédestre	10 / 17 km	TARIF INSCRIPTION UNIQUE 5 €	

RÈGLEMENT RANDONNÉES

- Les randonnées sont ouvertes à toutes personnes en bonne santé, licenciées ou non.
- Age mini non accompagné - 14 ans
- Le port du casque rigide est obligatoire.
- Les participants mineurs non licenciés doivent fournir une autorisation parentale signée. (sur le bulletin d'inscription)
- Inscriptions et remise de votre plaque de cadre, à partir de 8h00. Plaque à redonner à l'arrivée.
- **Les participants à cette manifestation sportive, ont le devoir moral de respecter le site du massif de la Serre.** Ce site est classé Natura 2000 (gardez vos déchets pour les jeter à l'arrivée dans des poubelles).
- L'organisation se réserve le droit de modifier les circuits en toute circonstance.
- En cas d'annulation de votre part, aucun remboursement ne sera effectué.
- En cas d'abandon sur un circuit, signalez-le ou faites-le signaler au ravitaillement le plus proche.
- Respect du code de la route sur les portions de circuits ouvertes à la circulation.
- Randonnée : les circuits seront fermés au-delà d'un délai ne permettant plus d'assurer la sécurité (10h30). L'organisation dégage toute responsabilité après la fermeture des circuits.

*Le règlement complet VTT et Pédestre sera affiché sur le site Départ / Arrivée.
Il est considéré comme accepté dès l'inscription.*